

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Crépeau

<https://www.cadre21.org/membres/a8e06ff9a62147f75bc69051>

Date d'obtention : 2024-10-23 15:14:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Au départ, l'intervenant(e) doit parler à l'auteur du signalement.

L'intervenant doit ensuite procéder à l'évaluation de l'incident afin de déterminer la première étape à suivre. On procède ensuite à la cueillette de données en utilisant la grille d'évaluation de la trousse SEXTO.

En troisième lieu, on vérifie l'information recueillie en parlant aux autres jeunes impliqués dans la situation, seul à seul.

Dans le cas d'activités malveillantes, ou criminelles, il faudra communiquer avec le service de police. À cette étape, il faudra confisquer l'appareil électronique si l'on a des raisons de croire que le contenu correspond à de la pornographie juvénile.

Finalement, parler au jeune instigateur, en protégeant l'identité des élèves qui ont fourni des informations, pour comprendre les intentions de son geste.

À partir de ces renseignements, on détermine s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante.

Tout au long des étapes de la méthode SEXTO, le respect de la confidentialité est essentiel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est crucial de d'assurer un climat de confiance avec les jeunes impliqués dans les situations afin de recueillir les informations sensibles qui permettront une intervention adéquate. Il est essentiel de rassurer la victime, et d'agir rapidement afin d'éviter la diffusion d'images.

La cueillette d'informations à l'aide de la grille d'évaluation de la situation permet une bonne compréhension de la nature, des intentions et de la gravité du cas.

La première étape consiste toujours à rencontrer l'auteur du signalement, ensuite la victime et finalement les autres personnes impliquées.

Le service de police et en soutien au personnel scolaire et assurera le suivi et prendra charge dans les cas d'acte malveillant. Donc informer le service de police de nos interventions.

En aucun cas, ne consulter les images ou vidéos contenus dans les appareils.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape de la vérification des informations peut s'avérer une étape délicate dans les situations d'actes malveillants. Étant donné les implications de dynamiques et pressions sociales dans les groupes de jeunes. L'utilisation de la grille d'évaluation permet de maintenir une position objective comme intervenant à cette étape.

Aussi, les situations impliquants de jeunes élèves avec des adultes à l'extérieur de l'école requièrent un soutien et un accompagnement particulier auprès des victimes et de leur familles. C'est pourquoi je pense que le partenariat avec les services de police et du personnel qualifié est essentiel.